**Sékou Touré**

*Président de la République de Guinée*

**«La vie de l’homme se compte en dizaine d’années ; la vie de l’Afrique est sans fin »**

L’histoire des peuples africains, vivante manifestation de la vitalité, conséquence des activités multiformes de nos sociétés dans la continuelle recherche de la liberté et du bonheur, enregistrera, enregistre déjà, la présente conférence des chefs d’Etats ou de gouvernement, comme l’une des expressions de leur communauté de destin, l’un des moments solennels d’affirmation de leur présence, de leur commune et ferme volonté de faire cesser le règne de l’arbitraire colonial, de liquider les causes et les moyens illégitimes de la subordination de l’homme d’Afrique, des richesses matérielles et morales de l’Afrique, à des intérêts étrangers et à des considérations inhumaines.

Addis-Abéba devient un moment de cette histoire, un jalon marquant d’une pancarte datée, une transformation qualitative du monde africain. Ce moment est celui de la décolonisation intégrale de l’Afrique, dans ses hommes et dans ses structures économiques et sociales, militaires et culturelles, morales et spirituelles. Ce jalon est aussi celui d’une ère d’activités créatrices plus intenses, plus efficaces parce que plus unitaires, des nations d’Afrique en vue de leur promotion plus rapide, par la réhabilitation complète de leurs peuples, de leur commune civilisation, de leurs valeurs humaines et de leur culture.

L’Ethiopie est, un grand peuple, un peuple africain qui a combattu courageusement pour l’indépendance de l’Afrique, pour la sauvegarde de la liberté et de l’exercice normal des droits de nos peuples à diriger sans tutelle ni ingérence étrangère leur destin en décidant souverainement de leurs propres affaires.

 Du fait de la tenue de la présente Conférence africaine dans la capitale éthiopienne, Addis-Abéba et l’Ethiopie sont devenues encore plus liées à l’histoire africaine; elles sont désormais au centre de cette suite ininterrompue d’évènements et de faits suscités et dirigés consciemment par les populations de tout un continent dans le sens conforme à leur intelligence des choses et à leur volonté de progrès.

 Si à Berlin en 1885, des Etats européens au développement économique anarchique et mus par un sens arbitraire de la puissance et du rayonnement horizontal d’une civilisation, ont procédé au partage de l’Afrique considérée alors comme un gâteau; en mai 1963, à Addis-Abéba, ville de la liberté, les représentants qualifiés, les authentiques et dignes fils des peuples africains se sont réunis, sous le signe de la conscience de leur communauté de destin et de la fidélité à leur personnalité, à l’originalité de leur patrie, l’Afrique, pour procéder cette fois dans la légalité et la légitimité à la réunification de leurs Etats, dans une seule et unique charte, la charte de leur fraternité, de leurs droits et intérêts à défendre et à développer, la charte de leur solidarité désormais indéfectible, la charte de la liberté et de la paix, de la justice et du progrès en Afrique.

 La Conférence d’Addis-Abéba ne se limitera pas à la solution des problèmes présents de l’Afrique, elle est consciente que l’Afrique est une partie du monde et se préoccupera à juste titre de la solution de tous les problèmes internationaux qui affectent directement ou indirectement les conditions de vie, la sécurité, la paix et le progrès de l’humanité.

***Quelques fondements de l’Unité africaine***

 L’Unité africaine est devenue une forte aspiration commune à nos peuples, un objectif dont les conditions de réalisation rapide ont requis l’attention et mobilisé concrètement les énergies et les capacités de nos divers Etats, de nos partis, de nos syndicats, de nos associations d’intellectuels, de femmes, de jeunes et de toutes les organisations groupant des hommes conscients en Afrique.

 L’Unité africaine a ses partisans convaincus et ses adversaires décidés. Si elle constitue en effet un moyen décisif qui permettra aux peuples et aux Etats africains de faire accélérer le mouvement d’émancipation africaine, elle est en cela une puissante force anti-impérialiste et anticolonialiste, un instrument de combat de nos peuples contre les causes de leur misère et de leur retard économique et social.

 En raison des immenses perspectives de progrès qu’elle permettra à l’Afrique d’atteindre dans des conditions rapides et efficaces, l’Unité africaine est combattue résolument, sous de multiples formes, par toutes les puissances et les groupes d’intérêts hostiles à la libération totale de l’Afrique, à l’organisation rationnelle et dynamique de ses moyens économiques et culturels, à la participation consciente de l’Afrique recherchant dignement avec les autres continents de justes solutions aux problèmes internationaux.

 Les ennemis du progrès africain, par la diversion, le mensonge, la corruption, les pressions de toutes sortes, agissent directement sur la vie africaine, en vue, sinon d’empêcher définitivement la réalisation de l’Unité africaine, du moins d’en retarder l’avènement le plus longtemps possible. C’est pourquoi les fondements de l’Unité africaine méritent d’être connus de tous ceux qui veulent sincèrement œuvrer à l’avènement d’une Afrique nouvelle.

 Dans le domaine de la philosophie, l’homme, qu’il soit noir, blanc, jaune ou rouge, reste l’égal de tous les autres hommes, obéissant aux mêmes lois de développement humain et nourrissant les mêmes profondes aspirations à une vie libre et heureuse, à une sécurité et à un développement continu. Puisqu’il n’y a pas de génération humaine spontanée, on est obligé de convenir que de génération en génération et en vertu des lois de la multiplication de l’être, l’homme, quel qu’il soit, est directement lié à tous les autres hommes de la Terre. La différence entre les hommes, leurs capacités et leurs possibilités ne résulte donc pas d’une différence de nature, mais uniquement de la différence existant dans les conditions de vie des hommes. En effet, selon que celles-ci sont favorables ou mauvaises, l’homme peut se développer physiquement, intellectuellement et moralement de manière constante, ou demeurer privé de toutes possibilités d’épanouissement. Ce qui est vrai pour l’homme l’est également pour la société, celle-ci n’étant autre chose que le rassemblement des personnes agissant dans le cadre de certaines communautés d’ordre familial, villageois, régional, national, etc. A ce niveau, celui des sociétés humaines, se retrouve, en des termes certes plus complexes, les mêmes problèmes de caractère économique, social, culturel et politique conditionnant la vie de l’homme. L’égalité naturelle entre les hommes du fait de l’identité fondamentale qui caractérise leur comportement essentiel, sanctionne également les attitudes des sociétés à l’égard de phénomènes naturels ou des rapports humains établis en leur sein. S’il n’y a pas d’hommes supérieurs et d’hommes inférieurs, il ne saurait y avoir des sociétés humaines supérieures et d’autres sociétés humaines inférieures. L’égalité des nations résulte de l’égalité des hommes. Aucune nation n’est détentrice à titre exclusif du génie humain, de l’intelligence ou de la capacité physique nécessaires à l’amélioration du sort de l’humanité. Toutes les nations, quelles que soient la couleur, la religion de leurs populations, quel que soit le climat du pays qu’elles occupent, quelle que soit l’importance de leur économie, demeurent une partie de l’humanité. Le génie créateur de l’homme, ses facultés de compréhension et ses capacités de réalisation resteront indistinctement répartis entre elles et exercés par chacune d’elles. Or, on a voulu convaincre l’humanité de la disqualification naturelle qui marque l’homme d’Afrique et particulièrement l’homme noir. On a voulu, pour justifier les pratiques honteuses de l’exploitation d’un peuple par un peuple, créer un système hiérarchique entre les sociétés dont le sommet serait constitué par les nations européennes et la base, à qui seraient réservées les corvées inhumaines, aux nations africaines, dont l’infériorité en matière de moyens matériels devrait être sciemment confondue avec le signe naturel de l’incapacité et de l’infériorité.

 L’Unité africaine, n’est-ce pas le moyen donné aux peuples d’Afrique d’assurer leur présence, non pas à la base d’une pyramide édifiée sur l’arbitraire et l’injustice, mais sur un pied d’égalité avec les autres peuples de tous les autres continents dans la conduite des affaires du monde ?

 Au cours de l’histoire, les pays africains ont tous connu la domination étrangère, qui a compromis le développement normal de leur civilisation, de leur personnalité et de leur culture, en plus du fait qu’elle a favorisé l’exploitation intense de leurs richesses et de leurs peuples au profit d’intérêts étrangers. Des centaines de millions d’hommes sont morts au cours des guerres coloniales, par le travail forcé, l’esclavage, la déportation, etc. La colonisation a fait éclater la plupart des bases concrètes des unités nationales qui existaient en Afrique. Le continent asservi, placé dans les conditions incompatibles avec un développement normal de ses peuples, a vu se réduire et se dénaturer le rôle de ceux-ci au point de se confondre à celui des bêtes de somme ou de simples produits ou matières premières, propres, par leur utilisation à assurer le bonheur de quelques usurpateurs dans les autres continents. La colonisation nous a privés ainsi en nous enlevant liberté et dignité, des possibilités d’un épanouissement de notre personnalité, du développement de notre civilisation et de notre culture. Chacun de nos peuples a résisté à la pénétration étrangère et plus tard à l’exploitation et à l’oppression coloniale. Chacun de nos peuples a lutté et consenti tous les sacrifices indispensables à la reconquête de sa liberté.

 Aujourd’hui la plupart des pays sont libérés et ont édifié des Etats dont les préoccupations demeurent les mêmes. Il s’agit pour eux d’extirper de leurs réalités les séquelles de la domination étrangère, l’esprit d’irresponsabilité, les causes des misères sociales, d’assurer la reconversion vers et pour l’Afrique de toutes les structures et de tous les moyens hérités du système colonial, de donner un fondement politique et moral à l’action unitaire de leur peuple, en vue de faciliter la reconstitution sur des bases objectives, saines et efficaces des Etats dont l’action moderne et dynamique doit faciliter le progrès social et humain et permettre une coopération fraternelle sur les plans africain et international.

 N’est-ce pas que l’Unité africaine à construire a, pour fondement essentiel, cette prise de conscience de nos peuples de l’identité des sorts qu’ils ont eu dans le passé, qu’ils ont dans le présent et qu’ils auront nécessairement dans l’avenir ? Aussi l’Unité africaine est un élément indispensable à la qualification humaine de chaque Africain et à la promotion politique et économique de chaque nation d’Afrique. En effet pour un peuple colonisé, exploité, opprimé par un autre peuple, l’indignité, l’incapacité, la minorité et l’infériorité étaient les conséquences de son état d’irresponsabilité dans la conduite de ses propres affaires.

 L’homme le plus cultivé, le plus intelligent et le plus beau du monde pourrait ne pas bénéficier de ces qualités s’il appartient à une société colonisée, à un peuple dépourvu et dominé par un Etat étranger qui considère son peuple comme une chose taillable et corvéable à merci. Ainsi cet homme resterait disqualifié malgré ses possibilités, ses capacités, il resterait mineur et incomplet parce que privé de la base indispensable à tout équilibre humain : la liberté et la responsabilité.

 L’indépendance nationale est pour cet homme ce qu’est l’Unité africaine pour chacune de nos nations, ce qu’est la fertilité du sol pour un arbre.

 En effet, aucune de nos nations prise isolément ne saurait représenter valablement l’Afrique, ni réhabiliter totalement ses peuples. La civilisation africaine, la culture africaine, l’humanisme africain, en un mot la contribution de l’Afrique à la vie de l’humanité requiert de tous les peuples africains leur présence consciente et leur unité d’action sur le chantier de l’édification du bonheur universel.

 En demeurant désunis, déchirés par des conflits, incapables de s’organiser et de résoudre les problèmes fondamentaux de notre continent, les Etats africains n’auraient d’autre chance que de chanter l’amour de la liberté sans pouvoir en jouir, et d’espérer une vie de dignité et de responsabilité sans jamais l’atteindre pleinement.

 L’identité des conditions de vie qui a marqué le passé, qui marque le présent et marquera l’avenir des peuples africains exige que les Etats africains coordonnent leurs activités dans la réalisation d’objectifs choisis librement par eux conformément à leur volonté commune de progrès démocratique et de justice sociale.

 Si l’Unité africaine peut assurer aux Etats africains un équilibre plus harmonieux, la participation de l’Afrique à la construction du monde sur des bases justes, égalitaires et solidaires, contribuera de manière plus sûre à la création et au maintien d’un véritable équilibre international, celui qui favorisera la justice et renforcera la fraternité entre les nations. Les ennemis de l’Unité africaine, conscient de la justesse de ces conceptions morales, philosophiques et historiques de la légitimité de notre aspiration à cette unité, sèment partout le sentiment de l’impossibilité d’une telle réalisation. Ils parlent des différences entre les régimes politiques et sociaux des Etats africains ; ils soulignent la diversité de nos coutumes, celle de nos richesses économiques et culturelles et surtout de nos moyens d’expressions, pour conclure un peu trop vite à l’incapacité des Etats africains à surmonter tous ces faits qu’ils qualifient de contradictoires.

 La Conférence d’Addis-Abéba devra réserver un démenti cinglant à ces prophéties qui n’ont d’autre motif que de contribuer au renforcement de la division, et même d’établir l’incapacité de l’Afrique à diriger efficacement son destin.

 Les peuples d’Europe, d’Asie, ou d’Amérique qui ont constitué des unités continentales ont-ils adopté les mêmes coutumes, les mêmes modes de vie, les mêmes régimes politiques et sociaux ? Parlent-ils la même langue, ont-ils le même système économique ? Nous pensons que non. Leur mérite reste justement dans le fait politique qui leur a permis de transcender la diversité qui caractérise leurs régimes politiques, économiques, et sociaux par la création de communautés plus vastes au sein desquelles est assurée de manière cohérente la coordination de leurs activités aux fins d’une évolution rapide et harmonieuse de leur personnalité et de leurs communes valeurs. Pourquoi l’Europe pourrait-elle faire l’unité européenne, adopter des objectifs politiques, économiques et sociaux, assurant l’égalité de ses nations entre elles et le respect des institutions et de la personnalité de chacune de ces nations ? Pourquoi des pays américains ayant des institutions et des langues différentes pourraient-ils constituer de vastes communautés politiques, économiques et culturelles et pourquoi l’Afrique, quant à elle, serait-elle incapable de telles réalisations ?

 Conclure à l’impossibilité de réaliser l’Unité africaine, c’est vouloir justifier les considérations injustes et humiliantes des ennemis de l’Afrique qui ont, à travers l’histoire, essayé de convaincre l’humanité qu’elle est constituée de peuples supérieurs et de peuples inférieurs.

 Nous pensons par conséquent que les raisons philosophiques et politiques rejoignent ici les conceptions dynamiques d’une révolution économique de l’Afrique. En effet si l’indépendance et l’unité sont indispensables à la manifestation de la volonté de nos peuples, elles sont la condition de leur évolution rapide; l’indépendance et l’unité africaines ne deviennent pas pour autant une fin en soi que l’on acquiert une fois pour toutes, mais l’une et l’autre demeurent des moyens entre nos mains, moyens dont l’utilisation consciente vers des objectifs toujours plus élevés, assureront à nos peuples bonheur, sécurité, équilibre et paix. Il est évident qu’il n’y a pas de développement économique possible pour un peuple qui ne jouit pas de son indépendance d’action, pas plus qu’il n’y a pas de développement social et humain conséquent pour un peuple économiquement démuni de tout.

 Les Etats africains ont tous opté, de manière certes plus ou moins dynamique, pour une émancipation complète de l’homme africain. La fin assignée à leurs actions étant la même, la nature voulue pour leur développement étant identique, il est tout à fait normal que la conscience de nos Etats s’élève aux dimensions et au niveau des exigences de la mission qu’ils se sont proposés d’atteindre.

 La création d’un Marché commun africain, l’industrialisation de l’Afrique, la mise en commun de ses ressources, l’harmonisation et la rationalisation de nos actions pour éviter les contradictions et les doubles emplois sont les conséquences des options identiques faites par nos Etats, options qui requerront de nos gouvernements une attitude réaliste et honnête.

 Nous sommes décidés à construire le bonheur de nos peuples à coopérer avec les autres nations dans l’édification d’un monde plus prospère, plus juste, plus solidaire et plus humain.

 Nous savons que le présent est le prolongement du passé et que l’avenir heureux auquel nous aspirons sera la résultante de nos activités créatrices. La nature nouvelle de la situation africaine et les qualités progressistes et foncièrement humaines des conditions de vie politiques et économiques, sociales et culturelles de nos peuples résulteront de la conjugaison et de l’harmonisation de nos efforts de développement.

 Bannissant l’assimilation et tendant à assurer pour et par nous-mêmes l’évolution équilibrée et dynamique de nos peuples et l’accroissement sans fin de leurs moyens d’existence décente, nos Etats doivent maintenant s’organiser avec méthode et esprit de suite.

 En effet, les objectifs d’émancipation choisis par nos Etats étant justes, légitimes et réalisables, la qualité des nouvelles structures à créer en vue de favoriser concrètement la coopération directe entre nos nations sœurs et la fidélité, l’attitude loyale et ferme de nos gouvernements dans l’application des décisions, que la Conférence nous permettra d’arrêter, constitueront les facteurs de notre succès général dans l’œuvre commune entreprise au nom et au profit de nos peuples.

 L’Afrique est sensible à son retard dans les domaines économique, technique et scientifique; ce retard affecte sa situation sociale et sa vie culturelle. Nos Etats, nos partis politiques, nos syndicats, nos diverses organisations ont déjà fait de grandes options; mais nous devons le reconnaître, ils ont manqué souvent d’esprit d’organisation et de suite dans l’accomplissement progressif des tâches indispensables à la réalisation des objectifs arrêtés.

 La valeur de nos présents débats sera fonction de l’importance et de l’efficacité des organismes que nous créerons en vue d’assurer un fonctionnement régulier du nouvel édifice unitaire que nous voulons créer.

 La Conférence doit élaborer et adopter une charte, fixer ses principes et ses objectifs fondamentaux et créer un secrétariat exécutif chargé de la coordination des activités de nos Etats.

 Il serait préjudiciable à l’honneur africain et à la réussite de nos entreprises panafricaines que la conférence se sépare sur des motions, des résolutions ou des déclarations, sans que les moyens pratiques de les faire aboutir dans des conditions convenables ne soient également et clairement déterminés. Il ne s’agit pas de savoir et de dire ce que veulent les peuples africains, il s’agit désormais de réaliser des options de nos Etats, de faire aboutir par une organisation efficace et une action dynamique les aspirations profondes et les justes causes que défendent nos peuples.

 La Charte de Casablanca et la Charte de Monrovia ont été des tentatives d’Unité africaine et des moyens d’accélération du processus historique de l’Afrique.

 Ces moyens doivent se fondre en une seule et unique charte, la Charte de l’Afrique unie.

 Cette charte nouvelle doit, de par son contenu, être en harmonie avec les nouvelles exigences de l’évolution du continent africain.

 Elle constituera, par la communauté d’objectif qu’elle nous fixera, un cadre et un moteur pour notre action nationale et internationale au service de nos peuples. Elle marquera un nouveau cours dans l’évolution de notre continent et une base commune qui impulsera et dirigera à son terme final le mouvement de décolonisation de l’Afrique et de ses réalités humaines économiques et sociales.

 L’Afrique aux Africains, c’est l’Afrique reconstruite sur des bases authentiquement africaines par les peuples conscients d’Afrique pour la liberté, le bien-être matériel et moral des masses africaines.

 L’Unité africaine ne se fera ni autour d’un homme, ni autour d’une nation, ni autour d’une religion mais autour de cette Charte qui sera elle-même un programme juste et dynamique, rationnel et réaliste.

 L’Unité africaine ne saurait signifier ni unicité des institutions de nos Etats, ni devenir le prolongement d’un quelconque bloc économique, idéologique ou militaire étranger à l’Afrique.

 L’Unité africaine se construira tous les jours à venir ; elle sera une création continue, une œuvre irréversible qui liera entre elles toutes les futures générations à celles qui en aura, à Addis-Abéba, posé les premières pierres.

 Tout ce qui peut être fait à Addis-Abéba doit être fait car l’avenir nous apportera des problèmes nouveaux, des problèmes certainement plus complexes.

 Sur la représentation africaine au sein de l’Organisation des Nations unies et de ses organismes spécialisés, il suffira de savoir que le contexte mondial de la Conférence de San Francisco est trop largement dépassé, que la notion de grandes puissances qui prévalait en 1945 est dépassée de nos jours, donc anachronique, pour qu’il y ait nécessité de réviser la Charte des Nations unies sur une base juste, reconnaissant à notre continent la place qui lui revient.

 Il ne restera plus à l’Afrique qu’à harmoniser son action à l’ONU, pour en impulser l’efficacité. Dans le domaine économique plus encore qu’ailleurs, l’Afrique a trop payé pour assurer le bonheur des autres continents, il faut que nous n’envisagions la nécessaire harmonisation de nos moyens et ensuite l’amélioration de nos relations avec le reste du monde que sur la base unitaire. Créer un Marché commun africain ou des groupements économiques africains, devrait préoccuper nos Etats dont la complémentarité fait force de loi.

 La création d’une Banque africaine du développement sera la pierre angulaire de cette organisation économique.

 Bref, une conférence économique au niveau du continent précèdera la grande réunion universelle qui aura à définir les bases de coopération économique internationale où l’Afrique ne paraîtra plus en parent pauvre, mais bien au contraire en puissance disposant d’un potentiel inestimable qu’elle pourra verser au patrimoine commun de l’humanité.

 Réhabiliter notre culture qui contient mille et une vertus et faire jouer à l’Afrique son rôle dans la coopération scientifique doit nous amener à réaliser un programme concret, complet d’enseignement général et technique ; dans cet esprit la Conférence doit unanimement appuyer la suggestion capitale de Sa Majesté l’empereur sur la création d’universités africaines ayant pour mission essentielle de recenser, de développer et de diffuser les éléments authentiques de la culture africaine. Sur le problème de la décolonisation nous devons en finir avec les déclarations d’intention et libérer effectivement l’Afrique encore sous domination par nos propres moyens : lutte politique et diplomatique, boycott économique des puissances coloniales attardées.

 Enfin, il est indispensable que cette Conférence fixe et de manière impérative la date limite à la domination étrangère en Afrique, date au-delà de laquelle nos forces armées devront intervenir directement dans le cadre de la légitime défense du continent africain contre ses agresseurs.

 De même elle doit créer un fonds de libération nationale pour l’alimentation duquel nous proposons formellement 1% du budget national de chaque Etat indépendant d’Afrique à acquitter dès le début de l’exercice budgétaire.

La conférence doit envoyer une délégation de ministres des Affaires étrangères :

1. Pour saisir le Secrétaire général des Nations unies des conclusions de cette Conférence en matière de décolonisation ;
2. Pour demander la convocation du Conseil de sécurité afin d’examiner en vue de solutions urgentes :
3. Le rapport du Comité de décolonisation, relatif aux territoires africains encore sous domination portugaise ;
4. Le rapport du Comité des Nations unies sur la politique d’apartheid du gouvernement de l’Afrique du Sud.

En concluant son intervention magistrale qui a eu le grand mérite de tracer avec clarté le cadre de la Charte africaine à laquelle nous aspirons tous, Sa Majesté l’empereur Hailé Sélassié 1er a posé la question de savoir si l’histoire retiendra la Conférence d’Addis-Abéba pour son succès ou pour son échec.

La réponse à cette question dépend exclusivement des TRENTE ET UN chefs d’Etats réunis dans cette salle.

Pour notre part, la seule réponse qu’exige le mandat formel dont le peuple guinéen nous a investi est tout à la fois très simple et très claire : «*Nous devons tout faire, accepter tous les sacrifices, quels qu’ils soient, pour que la Conférence d’Addis-Abéba aboutisse à un succès complet, afin qu’elle soit retenue par tous nos peuples aujourd’hui et par les générations futures comme ayant marqué la naissance d’une nouvelle Afrique, d’une Afrique à jamais unie et désormais maîtresse de son destin*.»

C’est pour cette raison que nous invitons nos frères chefs d’Etats africains présents à cette conférence à faire ici le serment solennel de ne pas se séparer à Addis-Abéba sans avoir doté l’Afrique d’une organisation à la mesure des espoirs de nos peuples, organisation consignée dans une Charte et animée par un secrétariat permanent.

L’histoire africaine, le destin de nos peuples se jouent tous les jours. La vie de l’homme se compte en dizaine d’années ; la vie de l’Afrique est sans fin. Le chemin que l’Afrique doit parcourir n’a pas de limite, chaque génération reçoit du passé un héritage qu’elle a le devoir de léguer à son tour, plus enrichi.

Nul doute que notre génération mettra dans son bilan actif les décisions qui seront arrêtées par la conférence et la somme d’intelligence, de dévouements et de sacrifices, la valeur de l’engagement inconditionnel dont elle fera preuve pour faire honneur à l’Afrique, pour la rendre heureuse et forte, pour la réhabiliter en lui rendant sa liberté, son unité, et la clef du progrès démocratique de ses peuples.

*POUR LA PAIX ET L’AMITIE, LA COOPERATION INTERNATIONALES !*

*POUR LE PROGRES DE L’AFRIQUE !*

*VIVE L’UNITE AFRICAINE !*